

DEPARTEMENT DU GARD

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 28 juin 2024

DELIBERATION N° 24

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE

DIRECTION DE L'EAU ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

Extrait de la réunion du 28 juin 2024

ETAIENT PRESENTS

Mme Dominique ANDRIEU-BONNET, M. Rémy BACHEVALIER,
Mme Laurence BARDUCA-FAUQUET, M. Christian BASTID,
M. Jean-Charles BENEZET, Mme Carole BERGERI, M. Gérard BLANC,
Mme Pascale BORIES, M. Denis BOUAD, Mme Léa BOYER,
M. Ghislain CHASSARY, Mme Amal COUVREUR, M. Robert CRAUSTE,
Mme Muriel DHERBECOURT, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE,
Mme Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, M. Jean-Pierre FUSTER,
M. Olivier GAILLARD, Mme Véronique GARDEUR-BANCEL,
Mme Maryse GIANNACCINI, M. Frédéric GRAS, Mme Valérie GUARDIOLA,
M. Marc LARROQUE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT,
M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Hélène MEUNIER, Mme Valérie MEUNIER,
Mme Elisabeth MONDET, M. Rémi NICOLAS, Mme Sylvie NICOLLE,
Mme Bérengère NOGUIER, Mme Nathalie NURY, M. Bruno PASCAL,
Mme Marie-Christine PEYRIC, M. Alexandre PISSAS, M. Philippe RIBOT,
Mme Huguette SARTRE, M. Christophe SERRE, M. Richard TIBERINO,
M. Eddy VALADIER

PROCURATIONS

M. Vincent BOUGET donne procuration à M. Christian BASTID
Mme Cathy CHAULET donne procuration à M. Ghislain CHASSARY
M. Martin DELORD donne procuration à Mme Hélène MEUNIER
M. Julien PLANTIER donne procuration à Mme Léa BOYER
Mme Sophie ROULLE donne procuration à Mme Valérie MEUNIER

ABSENTS EXCUSES

M. Patrick SCORSONE

**APPROBATION DU DISPOSITIF DE L'APPEL A PROJETS 2025 - ENVIRONNEMENT
ET RISQUES NATURELS**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3211-1, L.3211-2 et L.3212-3,
- VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.113-8 et suivants, les articles L.215-1 et suivants, les articles R.113-15 et suivants, et les articles R.215-1 et suivants,
- VU la délibération n°38 du Conseil départemental en date du 14 septembre 2017, adoptant le Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard,
- VU la délibération n°59 du Conseil départemental en date du 18 décembre 2019, adoptant le Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature (SDCoAPN),
- VU la délibération n°23 de la Commission permanente en date du 19 novembre 2020, adoptant le Schéma eau et climat 3.0 : Préparons l'avenir – Stratégie départementale,
- VU la délibération n°04 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

- VU le rapport n° 201 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
- VU la réunion de la Commission développement durable des territoires en date du 24 juin 2024,
- VU les pièces du dossier,

Entendu le Rapporteur, Madame Bérengère NOGUIER,

Considérant les objectifs des trois schémas départementaux, en matière de préservation de la biodiversité et de valorisation du patrimoine naturel, d'adaptation au changement climatique, de pratique responsable et cohérente des activités de pleine nature,

Considérant l'intérêt de maintenir un dispositif unique d'aide intégrant les volets biodiversité, risques naturels et transition écologique afin de garantir une meilleure lisibilité des aides susceptibles d'être apportées par le Département,

A L'UNANIMITE,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Est approuvé le dispositif de l'appel à projets 2025 en matière d'environnement et de risques naturels, dispositif unique d'aide aux associations en matière d'environnement et de risques naturels (*modalités présentées en annexe à la présente délibération*) sur les trois volets suivants :

- Volet 1 : Protection de l'environnement, de la nature et de la biodiversité
- Volet 2 : Prévention des risques naturels
- Volet 3 : Transition écologique et adaptation au changement climatique

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,



Françoise Lament-Perrigot

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le 02-07-2024
- La transmission au représentant de l'Etat le 02-07-2024
- N° AR 030-223000019-20240628-1m1X0100018a4d-DE